



La Dauphine

Fondation Maison Dauphine

**Procès-verbal de la 19^e assemblée annuelle des membres
tenue le 22 septembre 2021 au
Centre des congrès de Québec
1000, boul. René-Lévesque Est, Québec (Salles 206A et 206B)**

Présences :

Membres

Voir en annexe

Invités

Du personnel et des membres des Œuvres de la Maison Dauphine y assistaient.

1. Mot de bienvenue

Le quorum étant atteint, l'assemblée est ouverte à 18h30. Le président de la Corporation, monsieur André Marceau, préside l'assemblée. Il mentionne que les membres ont été convoqués le 26 août dernier et un avis a paru dans le Journal le Carrefour.

Il souhaite la bienvenue et présente les membres du conseil d'administration de la Fondation et la coordonnatrice au développement philanthropique, Mme Sylvie Martineau.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition d'Annie Clément, appuyée par Pierre Lapointe, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que soumis et tel qu'il apparaît en annexe au présent procès-verbal. La proposition est **adoptée à l'unanimité**.

3. Assemblée annuelle des membres du 23 septembre 2020

3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle des membres tenue le 23 septembre 2020

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal de la 18^e assemblée annuelle qui a été transmis aux membres le 17 septembre dernier par courriel électronique.

Sur proposition de Caroline Guérard, appuyée par Pierre Lapointe, le procès-verbal de l'assemblée annuelle des membres tenue le 23 septembre 2020 est **adopté à l'unanimité**.

3.2 Affaires en découlant

Aucun sujet en découlant

A 17h50 les états financiers vérifiés se terminant le 30 juin 2021 de la Fondation ont été traités puisqu'il y a eu un ajournement de l'assemblée annuelle des Œuvres de la Maison Dauphine.

4. États financiers vérifiés et rapport de l'auditeur indépendant

4.1 États financiers pour l'exercice se terminant le 30 juin 2021

Monsieur Simon Hamel de la firme Brassard Carrier Associés inc présente les états financiers

remis aux membres le 17 septembre dernier par courrier électronique. Il fait la lecture du fondement de l'opinion avec réserve et souligne les responsabilités de l'auditeur compris dans le rapport de l'auditeur indépendant. Il présente les produits, l'évolution des actifs nets et le bilan. Il souligne les apports reportés inscrits dans les notes complémentaires. Il souligne également au chapitre des renseignements complémentaires que les dons et les commandites de même que les charges ont diminué étant donné la diminution d'activités de financement.

Sur proposition de Pascale Moisan, appuyée par Caroline Guérard, les membres adoptent la résolution **FMD-AAM-2021-09-22-001** concernant l'adoption des états financiers pour l'exercice se terminant le 30 juin 2021. La proposition est **adoptée à l'unanimité**.

4.2 Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers au 30 juin 2021

Le point a été traité au point 4.1.

Monsieur Hamel quitte l'assemblée.

L'assemblée annuelle de la Fondation est ajournée à 17h55 pour poursuivre l'assemblée annuelle des membres des Œuvres de la Maison Dauphine.

5. Rapport annuel d'activités 2020-2021

Les membres ont reçu le 17 septembre dernier par courrier électronique le Rapport annuel d'activités 2020-2021 de la Fondation Maison Dauphine.

Monsieur Marceau fait un survol des activités de la Fondation au cours de l'exercice 2020-2021.

- En l'absence d'activités de financement en raison de la pandémie, les membres du conseil d'administration ont obtenu des dons de grands donateurs et d'entreprises d'au moins de 90 000 \$.
- L'implantation de nouveaux outils de communication et de sollicitation sur le site Web et, entre autres, le guide du donateur.
- La production de 3 publications de L'Inconditionnel qui permet de ramasser des fonds.
- La création du Cercle des Mairaines de La Dauphine qui réunit présentement 5 femmes philanthropes qui partagent le même intérêt soit de participer à l'amélioration du sort des jeunes.
- Le changement à la permanence en octobre dernier par l'engagement de Sylvie Martineau à titre de coordonnatrice au développement philanthropique

Il termine en faisant part des activités à venir : l'encan virtuel, l'Encan D'Art de La Dauphine, lequel se tiendra du 24 septembre au 10 octobre 2021 dont 35 artistes ont remis des œuvres; L'Open House de la Dauphine qui a été annulée en 2020 et sera présenté le 23 novembre prochain au Palais Montcalm.

Monsieur Marceau souligne la grande implication des membres du conseil d'administration.

Sur proposition de Pascale Moisan, appuyée par Caroline Guérard, les membres adoptent la résolution **FMD-AAM-2021-09-22-002** concernant l'adoption du Rapport annuel d'activités 2020-2021 de la Fondation Maison Dauphine. La proposition est **adoptée à l'unanimité**.

6. Nomination de la firme de vérification externe pour les exercices se terminant le 30 juin 2022

Sur proposition de Pascale Moisan appuyée par Annie Clément, les membres adoptent la

résolution **FMD-AAM-2021-09-22-003** concernant la nomination de la firme de vérification externe Brassard Carrier Associés inc., Société de comptables professionnels agréés pour l'exercice se terminant le 30 juin 2022.

7. Élection des membres au conseil d'administration

Selon les Règlements généraux, le conseil d'administration peut compter normalement 13 membres dont trois qui peuvent être désignés par la corporation Les Œuvres de la Maison Dauphine.

Le président d'assemblée mentionne les membres dont le mandat vient en échéance en 2021. Il s'agit de Danielle Bériau, Ariane Babin et André Marceau. Mesdames Bériau et Babin ne renouvelleront pas leur mandat. Tandis que M. Marceau poursuivra son mandat.

Sur proposition de Pascale Moisan, appuyée par Caroline Guérard, il est résolu à l'unanimité de renouveler le mandat d'André Marceau à titre de membre du conseil d'administration pour un mandat de deux ans.

Monsieur Marceau souligne que le conseil d'administration verra à combler les postes vacants. Le profil recherché est l'expertise et un large réseau de connaissances.

Le président remercie Mmes Bériau et Babin de leur contribution et dévouement au succès de la Fondation. Il remercie Mme Lucille Ruest de son travail à titre d'assistante à la secrétaire de la Corporation et souhaite la bienvenue à sa remplaçante Mme Marise Bernier.

8. Varia

Monsieur Marceau félicite le travail du personnel des Œuvres et l'appréciation de la collaboration de la direction générale. Il rappelle que l'une des missions de la Fondation est de supporter et de contribuer financièrement au développement de La Dauphine.

9. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 18h45 sur une proposition Pierre Lapointe et appuyée par Annie Clément.

André Marceau
Président

Fondation Maison Dauphine

**Présences à l'assemblée annuelle des membres
22 septembre 2021**

Clément, Annie
Guérard, Caroline
Lapointe, Pierre
Marceau, André
Moisan, Pascale

ORDRE DU JOUR

**19^e Assemblée annuelle des membres
le mercredi 22 septembre 2021 à 18h30
Centre des congrès de Québec
1000, boul. René-Lévesque Est, Québec (Salles 206A et 206B)**

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assemblée annuelle des membres du 23 septembre 2020
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la 18^e assemblée annuelle tenue le 23 septembre 2020
 - 3.2 Affaires en découlant
4. États financiers et rapport de l'auditeur indépendant
 - 4.1 États financiers audités pour l'exercice se terminant le 30 juin 2021
 - 4.2 Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers au 30 juin 2021
5. Rapport annuel d'activités 2020-2021
6. Nomination de la firme de vérification externe pour les exercices se terminant les 30 juin 2022
7. Élection des membres au conseil d'administration pour 2021-2022
8. Varia
9. Levée de la séance



La Dauphine

Fondation Maison Dauphine

**Résolution FMD-AAM-2021-09-22-001 concernant
les états financiers audités 2020-2021**

*Adoptée lors de la 19^e assemblée annuelle des membres de la Fondation Maison Dauphine
régulièrement convoquée et tenue le 22 septembre 2021*

Considérant la section I A du règlement (version consolidée du 18 décembre 2011) stipule que le règlement général des Œuvres de la Maison Dauphine s'applique à la Fondation et que l'article 11 de ce règlement no.1 (règlements généraux) (version consolidée du 10 avril 2014) stipule que les membres de la corporation doivent recevoir en assemblée annuelle les états financiers vérifiés pour l'exercice précédent;

considérant les responsabilités du conseil en matière de gestion générale de la corporation tel que le stipule le mandat du conseil et la recommandation du conseil d'adopter les dits états financiers audités (**Résolution FMD-CA-2021-09-08-001**);

considérant l'avis de l'auditeur indépendant à l'effet que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Fondation Maison Dauphine au 30 juin 2021 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Sur proposition de madame Pascale Moisan, appuyée par Caroline Guérard, il est résolu à l'unanimité.

D' adopter les états financiers audités de la Fondation Maison Dauphine pour l'exercice se terminant le 30 juin 2021.

d' autoriser le président et le trésorier à signer les dits états financiers.

André Marceau
Président



La Dauphine
Fondation Maison Dauphine

**Résolution FMD-AAM-2021-09-22-002 concernant
le rapport annuel d'activités 2020-2021**

*Adoptée lors de la 19^e assemblée annuelle des membres de la Fondation Maison Dauphine
régulièrement convoquée et tenue le 22 septembre 2021*

Considérant que les bailleurs de fonds principaux de La Dauphine (ministère de la Santé et des Services sociaux et ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec) requièrent que le rapport annuel d'activités de La Dauphine soit adopté par les membres lors de leur assemblée annuelle;

considérant la recommandation favorable du conseil d'administration (**Résolution FMD-CA-2021-09-08-002**).

Sur proposition de Pascale Moisan, appuyée par Caroline Guérard, il est résolu à l'unanimité

D' adopter le rapport annuel d'activités de la Fondation Maison Dauphine pour 2020-2021.

André Marceau
Président



La Dauphine

Fondation Maison Dauphine

**Résolution FMD-AAM-2021-09-22-003 concernant
la nomination de la firme de vérification externe
pour l'exercice se terminant le 30 juin 2022**

*Adoptée lors de la 19^e assemblée annuelle des membres de la Fondation Maison Dauphine
régulièrement convoquée et tenue le 22 septembre 2021*

Considérant la section I A du règlement (version consolidée du 18 décembre 2011) stipule que le règlement général des Œuvres de la Maison Dauphine s'applique à la Fondation et que l'article 11 de ce règlement no.1 (règlements généraux) (version consolidée du 10 avril 2014) confie aux membres en assemblée annuelle le soin de nommer la firme de vérification externe de la corporation;

Sur proposition de Pascale Moisans appuyée par Annie Clément il est résolu à l'unanimité

De reconduire la firme Brassard Carrier Associés Inc, Société de comptables professionnels agréés, à titre firme de vérification externe pour l'exercice se terminant le 30 juin 2022.

André Marceau
Président